



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-140213>

Département(s) de publication : **35, 44, 49, 72, 75, 92**

Annonce n° **25-140213**

---

### Section 1 - Acheteur

#### 1.1 Acheteur

**Nom officiel** : Comité Interprofessionnel de la Pintade

**Forme juridique de l'acheteur** : Organisation qui passe un marché subventionné par une autorité publique centrale

**Activité du pouvoir adjudicateur** : Affaires économiques

### Section 2 - Procédure

#### 2.1 Procédure

**Titre** : Campagne Collective d'Information et de Promotion de la Pintade en France, Belgique, Allemagne et Pays-Bas

**Description** : Avec cet appel d'offres, le CIP cherche à identifier un prestataire (ou un groupement de prestataires) capable de l'accompagner sur l'ensemble de sa stratégie de promotion de la pintade. Cet accompagnement va de la mise en oeuvre des grands axes de la stratégie de la campagne jusqu'à la mesure de sa performance en passant par son exécution opérationnelle complète. L'agence de communication retenue devra disposer du savoir-faire et de l'expérience nécessaire pour accompagner le CIP sur tous les canaux de sa communication ainsi que dans la conduite de programmes d'actions bénéficiant d'un co-financement européen. Cet appel d'offres porte sur une période de trois ans non tacitement reconductible. La réalisation de l'action est conditionnée à la sélection par la commission européenne de la proposition (programme simple) qui sera déposée par le CIP dans le cadre de l'appel à proposition 2026 au titre du Règlement UE 1144/2014.

**Identifiant de la procédure** : aea28f16-a84b-416c-acd5-16df2b948caa

**Type de procédure** : Ouverte

**La procédure est accélérée** : non

**Principales caractéristiques de la procédure** : Date limite et lieu de réception des candidatures : 15 janvier 17h en recommandé accusé réception ou déposées cinte remise d'un accusé réception à CIP Maison de l'Agriculture - rue Maurice Le Lannou - CS 14226 - 35042 RENNES Cedex  
Présentation des propositions des agences retenues : 26 février 2026 à Nantes ou Paris.

Le dossier de consultation à cet appel d'offre et les renseignements d'ordre administratif et/ou techniques peuvent être obtenus uniquement par mail (les jours ouvrés de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 auprès de CIP Maison de l'Agriculture - rue Maurice Le Lannou - CS 14226 - 35042 RENNES Cedex - Limite candidats retenus : Quatre pintade.cip@orange.fr

### 2.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79341400 Services de campagne publicitaire

### 2.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Ile-et-Vilaine ( FRH03 )

**Pays :** France

### 2.1.4 Informations générales

**Informations complémentaires :** Conditions de la compétition : 1. Cette mise en compétition n'est pas rémunérée : aucune indemnisation n'a été prévue pour les sociétés admises à présenter une offre et dont l'offre n'aura pas été retenue. 2. Les agences répondant à l'appel d'offres, sont tenues à la confidentialité des intentions du CIP en la matière, et par extension, de l'ensemble des informations incluses dans ce cahier des charges qui ne devront pas être utilisées par les agences pour d'autres clients. 3. Les frais techniques ou autres frais pourront faire l'objet d'un contre-devis par le CIP qui décidera d'en attribuer la réalisation au prestataire le mieux placé à qualité équivalente. 4. Les candidats admis à présenter une offre devront proposer une recommandation détaillée en français et la présenter. 5. Celle-ci devra comporter les éléments suivants : • Une analyse stratégique • Un plan stratégique de moyens • Un rétroplanning pour la mise en œuvre de la campagne. • Un devis détaillé, présenté en euros TTC. L'opérationnalité des actions proposées sera réalisable au moment de leur recommandation par l'agence 6. Si l'agence gère un budget d'un opérateur du même secteur et d'un secteur ou d'un organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt, un accord préalable devra être donné par l'annonceur. Cela devra impérativement être mentionné dans le dossier de candidature à remettre au CIP, sous peine de nullité de la candidature. 7. La création de l'agence retenue est, après rémunération du travail effectué, propriété exclusive du CIP, sans limitation de temps, en Europe seulement, et pour l'utilisation à travers toute technique de communication et tout média. 8. L'Agence retenue fera son affaire d'obtenir au nom et pour le compte du CIP, de la part des personnes physiques, l'autorisation d'utiliser leur image ou l'un des éléments de leur personnalité et, plus précisément, pour les mannequins et pour les artistes interprètes, la cession des droits d'utilisation, définis dans le temps, l'espace et en fonction des médias, conformément aux besoins définis par le CIP et aux réglementations qui leur sont respectivement applicables. Il en sera de même pour tout droit portant sur des créations musicales et/ou audiovisuelles. Lorsqu'elle n'aura pu obtenir la cession des droits conformément aux dispositions des alinéas précédents, l'Agence s'engage à préciser par avance l'étendue et les limites des droits obtenus et devra obtenir l'accord préalable auprès du CIP sur une limitation de cession avant l'engagement des travaux. Dans tous les cas, elle devra préciser au CIP les conditions auxquelles ces droits pourraient être cédés, pour que le CIP puisse en tenir compte avant approbation de la proposition. Lorsqu'elle les aura négociés, l'Agence communiquera au CIP les contrats relatifs à la cession des droits ci-dessus mentionnés. 9. L'annonceur se réserve le droit d'utiliser les concepts et les créations (visuels, logos, slogan, nom de domaine), dans le cadre de toutes les campagnes du CIP (et notamment celle qui consistera à décliner la campagne sur le site du CIP) et de ses structures collectives, sans limitation de durée et en Europe

uniquement. 10. Le budget global de la sous-traitance, honoraires inclus, est compris entre 280 et 300 K€ TTC/an en moyenne. 11. Les frais techniques ou autres frais devront être refacturés à l'euro près, sans marge, ni commission, factures des sous-traitants (frais de production ou autres) à l'appui. 12. Les dépenses ne pourront être engagées qu'après signature d'un devis détaillé et la signature d'un contrat cadre entre le CIP et l'agence retenue. Ce contrat cadre sera établi si et seulement si la proposition du CIP a été retenue et fait l'objet d'un co-financement européen. 13. L'agence fait l'objet d'un contrat annuel. 14. Le budget à présenter est en euros TTC. 15. Le délai de paiement est de 30 jours à réception des factures, selon conditions de paiement du CIP. Critères de sélection des candidatures : - Méthodologie d'approche générale- Pertinence des références présentées (20%) - Expérience dans le secteur alimentaire en Europe et/ou en France (20%) - Expérience dans le secteur de la communication collective et/ou institutionnelle en Europe et/ou en France (10%) - Expérience dans les techniques de communication recherchées : Relations Presse, web, événementiel, marketing opérationnel (20%) - Niveau d'expérience de l'équipe dédiée au sujet (10%) - Capacité à gérer un programme co-financé par L'Europe et à répondre aux exigences liées (10%) - Equipe dédiée au projet basée en France (10%)

**Base juridique :**

Directive 2014/24/UE

## Section 5 - Lot

### 5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

**Titre :** Campagne collective de communication en faveur de la Pintade en France, Belgique, Allemagne et Pays-Bas

**Description :** Avec cet appel d'offres, le CIP cherche à identifier un prestataire (ou un groupement de prestataires) capable de l'accompagner sur l'ensemble de sa stratégie de promotion de la pintade française. Cet accompagnement va de la mise en oeuvre des grands axes de la stratégie de la campagne jusqu'à la mesure de sa performance en passant par son exécution opérationnelle complète. L'agence de communication retenue devra disposer du savoir-faire et de l'expérience nécessaire pour accompagner le CIP sur tous les canaux de sa communication ainsi que dans la conduite de programmes d'actions bénéficiant d'un co-financement européen. Cet appel d'offres porte sur une période de trois ans non tacitement reconductible. La réalisation de l'action est conditionnée à la sélection par la commission européenne de la proposition (programme simple) qui sera déposée par le CIP dans le cadre de l'appel à proposition 2026 au titre du Règlement UE 1144/2014.

#### 5.1.1 Objet

**Nature du marché :** Services

**Nomenclature principale ( cpv ):** 79341400 Services de campagne publicitaire

#### 5.1.2 Lieu d'exécution

**Subdivision pays (NUTS) :** Ille-et-Vilaine ( FRH03 )

**Pays :** France

**Informations complémentaires :**

#### 5.1.3 Durée estimée

**Durée :** 3 An

### 5.1.6 Informations générales

**Participation réservée** : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché financé en totalité ou en partie par des fonds de l'UE

**Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : non**

**Informations complémentaires** : Justifications à produire par les candidats : Les éléments ci-dessous, transmis en format papier, doivent permettre au CIP de se faire une idée sur la bonne adéquation entre ses besoins et l'offre de prestations des agences.

Facultativement, ils peuvent être fournis en version numérique sur une clé USB. - Une lettre de candidature datée et signée acceptant les conditions de la compétition mentionnées au paragraphe précédent. - Une déclaration sur l'honneur du candidat, dûment datée et signée, justifiant qu'il ne gère pas de budget d'opérateur du même secteur ou d'un secteur ou d'un organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt avec le CIP. - La liste des principales références acquises, accompagnées de visuels, au cours des 5 dernières années pour des opérations comparables (secteur alimentaire, communication collective, communication grand public, ...) en indiquant le montant et la durée des prestations. - La présentation de l'agence et de son organisation interne. - Le nom et le niveau d'expérience du responsable chargé de la coordination de la prestation au cas où l'agence serait retenue. - La présentation détaillée de l'équipe chargée du projet prestation au cas où l'agence serait retenue. - Une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, pour justifier : a) avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales; b) ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail; c) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce; d) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger; e) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

### 5.1.11 Documents de marché

**L'accès à certains documents de marché est restreint**

**Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante :**

<https://www.lapintade.eu/fr>

### 5.1.12 Conditions du marché public

**Conditions de présentation :**

**Présentation par voie électronique** : Non autorisée

**Raisons pour lesquelles la présentation par voie électronique n'est pas possible** : Outils, dispositifs ou formats de fichiers généralement indisponibles

**Description** : Justifications à produire par les candidats : Les éléments ci-dessous doivent permettre au CIP de se faire une idée sur la bonne adéquation entre ses besoins et l'offre de prestations des agences. Facultativement, ils peuvent être fournis en version numérique sur une clé USB. - Une lettre de candidature datée et signée acceptant les conditions de la compétition mentionnées au paragraphe précédent. - Une déclaration sur l'honneur du candidat, dûment datée et signée, justifiant qu'il ne gère pas de budget d'opérateur du même secteur ou d'un

secteur ou d'un organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt avec le CIP. - La liste des principales références acquises, accompagnées de visuels, au cours des 5 dernières années pour des opérations comparables (secteur alimentaire, communication collective, communication grand public, ...) en indiquant le montant et la durée des prestations. - La présentation de l'agence et de son organisation interne. - Le nom et le niveau d'expérience du responsable chargé de la coordination de la prestation au cas où l'agence serait retenue. - La présentation détaillée de l'équipe chargée du projet prestation au cas où l'agence serait retenue. - Une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, pour justifier : a) avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales; b) ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail; c) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce; d) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger; e) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.

**Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées :** français

**Catalogue électronique :** Non autorisée

**Date limite de réception des offres :** 15/01/2026 à 17:00

**Date limite de validité de l'offre :** 12 Mois

**Conditions du marché :**

**Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :**

Non

**Facturation en ligne :** Non autorisée

**La commande en ligne sera utilisée :** non

**Le paiement en ligne sera utilisé :** non

#### 5.1.15 Techniques

**Accord-cadre :**

Accord-cadre, sans remise en concurrence

**Nombre maximal de participants :** 1

**Informations sur le système d'acquisition dynamique :**

Pas de système d'acquisition dynamique

#### 5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

**Organisation chargée des procédures de recours :** Tribunal de Grande Instance de Rennes

## Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

**Nom officiel** : Comité Interprofessionnel de la Pintade

**Numéro d'enregistrement** : 41117718100020

**Adresse postale** : Maison de l'Agriculture Rue Maurice Le Lannou CS 14226

**Ville** : RENNES Cedex

**Code postal** : 35042

**Subdivision pays (NUTS)** : Ille-et-Vilaine ( FRH03 )

**Pays** : France

**Adresse électronique** : pintade.cip@orange.fr

**Téléphone** : 02 23 48 26 30

**Adresse internet** : <https://www.lapintade.eu>

**Rôles de cette organisation** :

**Acheteur**

8.1 ORG-0002

**Nom officiel** : Tribunal de Grande Instance de Rennes

**Numéro d'enregistrement** : 173 501 115 00039

**Adresse postale** : 7 rue Pierre Abélard

**Ville** : RENNES

**Code postal** : 35000

**Subdivision pays (NUTS)** : Ille-et-Vilaine ( FRH03 )

**Pays** : France

**Rôles de cette organisation** :

**Organisation chargée des procédures de recours**

### Informations relatives à l'avis

**Identifiant/version de l'avis** : 9d4d1420-a6f6-41aa-b97d-5dfab67f91cb - 01

**Type de formulaire** : Mise en concurrence

**Type d'avis** : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

**Date d'envoi de l'avis** : 19/12/2025 à 11:29

**Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible** : français

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 19/12/2025